

TROUSSE DE SECOURS



SECOURS D'URGENCE

CONTENU MINIMAL RECOMMANDÉ

➤ **MATÉRIELS**

- Paire de ciseaux à bout rond
- Pince à échardes
- Couverture de survie
- Boîte de gants jetables, en vinyle
- Kit de récupération pour doigt sectionné (ou sachets en plastique propre de type sacs de congélation)
- Poche de froid à percuter ou à conserver au froid

➤ **PRODUITS**

- Désinfectant en unidose
- Sérum physiologique en unidose pour le lavage oculaire
- Des lingettes détergentes (sur les chantiers)
- Sucre emballé en morceaux
- Alcool à 70° pour la désinfection du matériel



QUELQUES RÈGLES

- **Ne mettre aucun médicament (y compris PARACETAMOL, ASPIRINE) pour éviter toute erreur d'administration ou accident allergique éventuel.**
- **Ne pas mettre de coton, ni pommade, ni crème.**

➤ **PANSEMENTS ET PROTECTIONS**

- Compresses stériles individuelles
- Pansements prédécoupés, aérés, plastifiés, hypoallergéniques
- Pansement compressif ou coussin hémostatique d'urgence
- Bande de contention cohésive
- Sparadrap hypoallergénique
- Produit hémostatique et cicatrisant en cas de plaie, saignement de nez

Responsable(s) de la trousse de secours,

*Désigné(s) par l'employeur,
pour veiller à sa mise à jour régulière*

<i>Localisation de la trousse de secours</i>	<i>Nom-Prénom du responsable</i>

**Selon les risques spécifiques de votre entreprise,
demander conseil à votre médecin du travail !**

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

Art R.4224-14 du Code du Travail : Les lieux de travail sont équipés d'un matériel de premiers secours adapté à la nature des risques et facilement accessible.
Art. R.4224-23 du Code du Travail : Le matériel de premiers secours fait l'objet d'une signalisation par panneaux.